

Objet : Politique culturelle - « En Avant le Printemps 2026 » - Inscription budgétaire 2026

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. LALLEMENT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS (Pouvoir M. GARCIA). FAUGE. GROLLIER (Pouvoir C. VEUILLET). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL).

Absents : MMES MM. ILBERT. VOISIN.

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que, organisé par le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard, l'événement "En Avant le printemps !" a pour but de valoriser et de mêler les pratiques artistiques amateurs et professionnelles du territoire de l'Avant-Pays Savoyard, et de réunir tous les habitants d'un bassin de vie ;

Précise que cette valorisation souhaitée inclut les projets coordonnés par le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard au titre des dispositifs Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC - compagnies professionnelles) et Parcours Artistiques en milieu scolaire et auprès des habitants (écoles de musique notamment) ;

Explique qu'après une première édition réussie à Yenne en 2024, la deuxième édition d'En Avant le Printemps est prévue du 25 au 29 mai 2026 sur l'ensemble du territoire de l'Avant-Pays Savoyard (Communauté de communes de Val Guiers, du Lac d'Aiguebelette et de Yenne) et le week-end du 30 et 31 mai 2026 à Champagnieux (spectacles, concerts, animations...) ;

Informe l'assemblée que, pour mener à bien cette édition 2026, une participation de 5000 € est demandée à chaque communauté de communes du territoire ;

Invite le Conseil Communautaire à prendre une délibération de principe pour approuver le l'inscription au budget 2026 d'une participation de la CCLA de 5000€ pour l'édition 2026 de « En avant la Printemps ».

Après en avoir délibéré à 1 voix « Contre », 0 abstention et 24 voix « Pour », le Conseil Communautaire :

APPROUVE le principe d'inscrire au budget 2026, une participation de la CCLA de 5000€ pour l'édition 2026 de « En avant le Printemps » ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

